

17-10.01 – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Mesdames Lyne Beaulieu (secrétaire) et Martine Dionne; messieurs Dany April, François Dornier (président), Robin Lavoie (arrivé à 8 h 10) et Michel Pineault (par téléphone).

ÉTAIT ABSENT : monsieur Yanick Chassé.

17-10.02 – ORDRE DU JOUR

- .01 – Vérification des présences
- .02 – Lecture et adoption de l'ordre du jour
- .03 – Procès-verbal de la 9^e (17-09) réunion du comité exécutif
 - a) Adoption
 - b) Suites
- .04 – Nomination au poste de gestionnaire administratif des activités sportives au Service à l'enseignement, API et Registrariat du Cégep de Rimouski : *adoption*
- .05 – Désignation temporaire et nomination à la direction adjointe du Centre de formation aux mesures d'urgence (CFMU) de l'Institut maritime du Québec à Saint-Romuald : *adoption*
- .06 – Création d'un poste de gestionnaire administrative aux Affaires étudiantes et aide à la réussite et nomination de madame Hélène Fortin à ce poste : *adoption*
- .07 – Copibec – Autorisation de signature pour conclure l'entente concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement de niveau collégial (droit d'auteur) – 2017-2020 : *adoption*
- .08 – Désignation d'un membre coopté – secteur préuniversitaire : *adoption*

Il est PROPOSÉ par monsieur Dany April, APPUYÉ par madame Martine Dionne et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été proposé.

17-10.03 – PROCÈS-VERBAL DE LA 9^E (17-09) RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF

a) Adoption

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Dany April et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la neuvième (17-09) assemblée soit adopté tel qu'il a été proposé.

b) Suites

Il n'y a pas de suites à donner.

17-10.04 – NOMINATION AU POSTE DE GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF DES ACTIVITÉS SPORTIVES AU SERVICE À L'ENSEIGNEMENT, API ET REGISTRARIAT DU CÉGEP DE RIMOUSKI : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Monsieur Daniel Doucet, gestionnaire administratif au Service de promotion et d'animation sportives (SPAS) prendra sa retraite le 22 septembre prochain. Afin de pourvoir la vacance à ce poste de niveau de cadre de gérance, un concours a été ouvert en août dernier.

Conformément aux règles de la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-07 du Cahier de gestion) et celles de la *Politique locale de gestion concernant le personnel-cadre* (catégorie D-04 du Cahier de gestion), les membres du comité de sélection ont examiné les candidatures reçues, effectué des entrevues de sélection pour les six candidates et candidats retenus et recommandent unanimement la nomination d'une personne.

Le candidat sélectionné a par la suite complété avec succès une évaluation de ses compétences en gestion avec une firme spécialisée à l'aide de tests psychométriques, panier de gestion, entrevue structurée, etc. comme le veut maintenant la pratique pour l'engagement à des postes de gestion au collège.

CONSIDÉRANT que le processus suivi respecte les règles de la *Politique de dotation en ressources humaines du collège* et celles de la *Politique locale de gestion concernant le personnel-cadre* (catégorie D-04 du Cahier de gestion);

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la firme d'évaluation des compétences en gestion;

Il est PROPOSÉ par madame Martine Dionne, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer monsieur Charles Doyle Poirier au poste de gestionnaire administratif des activités sportives au Service à l'enseignement, API et Registrariat du Cégep de Rimouski en date du 11 septembre 2017.

17-10.05 – DÉSIGNATION TEMPORAIRE ET NOMINATION À LA DIRECTION ADJOINTE DU CENTRE DE FORMATION AUX MESURES D'URGENCE (CFMU) DE L'INSTITUT MARITIME DU QUÉBEC À SAINT-ROMUALD : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Madame Gréta Bédard, directrice adjointe du Service de la formation continue à l'Institut maritime du Québec, responsable du Centre de formation aux mesures d'urgence (CFMU) à Saint-Romuald depuis le 21 janvier 2016, a annoncé son départ effectif en date du 14 août 2017 à la suite de sa nomination à la Société des traversiers du Québec.

Lors de la sélection au poste de direction adjointe au CFMU en décembre 2015, quatre candidats ont été rencontrés en entrevue et deux d'entre eux ont été retenus par le comité de sélection, soit madame Gréta Bédard et monsieur Alain Auclair. Bien que ces deux candidats répondaient au profil recherché, le choix du comité de sélection s'est alors porté sur madame Bédard. À l'époque, le comité de sélection était unanime dans l'éventualité où madame Bédard déclinerait notre offre, le poste serait offert à monsieur Auclair.

Compte tenu de son expertise dans le domaine maritime, monsieur Auclair a été engagé au CFMU le 11 novembre 2016 à titre d'enseignant à temps complet en Techniques maritimes, fonction qu'il occupe depuis cette date. Comme le comité de sélection avait retenu sa candidature lors de la sélection de novembre 2015, ayant jugé qu'il possédait l'ensemble des compétences pour occuper la fonction de direction adjointe du centre, le directeur général, monsieur François Dornier, a vérifié son intérêt à prendre le relais à la suite du départ de madame Bédard.

Monsieur Auclair s'est dit toujours intéressé à assumer la direction adjointe du CFMU, d'abord sur une base temporaire, et par la suite de façon permanente si tout se passe bien.

CONSIDÉRANT les nombreuses vacances au poste de direction adjointe du CFMU au cours des dernières années, et la volonté d'assurer sans délai le remplacement de madame Bédard afin de préserver la stabilité de l'équipe en place;

CONSIDÉRANT le processus de sélection mené en novembre 2015 garantissant que la candidature de monsieur Alain Auclair correspond au profil recherché;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès de l'Association locale des cadres du Collège de Rimouski;

CONSIDÉRANT le cadre réglementaire en vigueur;

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de désigner temporairement monsieur Alain Auclair au poste de directeur adjoint du Centre de formation aux mesures d'urgence de l'Institut maritime du Québec à Saint-Romuald à compter du 14 août 2017 jusqu'au 30 juin 2018 et, le cas échéant, le nommer à ce poste de façon permanente à une date à déterminer par le directeur général.

17-10.06 – CRÉATION D'UN POSTE DE GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES ET AIDE À LA RÉUSSITE ET NOMINATION DE MADAME HÉLÈNE FORTIN À CE POSTE : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Un poste professionnel de conseillère pédagogique aux Affaires étudiantes et aide à la réussite a été aboli en juin 2017 à la suite du départ à la retraite de la titulaire. À l'analyse des différentes fonctions assumées par cette dernière et des besoins du service, notamment en regard de l'appui à donner en terme de gestion à la directrice adjointe, seule cadre de ce service, le comité de direction du collège

recommandait en juin dernier, l'abolition du poste de conseillère pédagogique et la création d'un poste-cadre de gestionnaire administrative, responsable notamment du volet animation.

Le nouvel organigramme du collège qui sera présenté pour approbation aux membres du conseil d'administration du collège le 19 septembre prochain prévoit une réorganisation de la gestion des infrastructures et des services autofinancés des Résidences étudiantes et du Pavillon d'éducation physique et des sports (PEPS). L'actuelle gestionnaire administrative des Résidences qui y assurait notamment le volet animation se verra donc affectée à cette même responsabilité, mais pour l'ensemble des besoins des Affaires étudiantes pour le cégep incluant les Résidences étudiantes.

Puisque madame Fortin assume en partie ces responsabilités depuis le mois de juin afin d'assurer la rentrée du trimestre d'automne 2017, il est nécessaire de régulariser sans délai sa nomination à ce titre.

CONSIDÉRANT les besoins des Affaires étudiantes et aide à la réussite et la réorganisation à venir de la gestion des infrastructures et des services autofinancés des Résidences étudiantes et du Pavillon d'éducation physique et des sports (PEPS);

CONSIDÉRANT que madame Hélène Fortin assume les responsabilités de gestionnaire administrative des Résidences étudiantes du collège depuis le 5 août 2013;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès de l'Association locale des cadres du Collège de Rimouski;

CONSIDÉRANT le cadre réglementaire en vigueur;

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par madame Martine Dionne et RÉSOLU A L'UNANIMITÉ de procéder à la création d'un poste de gestionnaire administrative aux Affaires étudiantes et aide à la réussite et y nommer madame Hélène Fortin, le tout effectif en date du 11 septembre 2017.

17-10.07 – COPIBEC – AUTORISATION DE SIGNATURE POUR CONCLURE L'ENTENTE CONCERNANT LA REPRODUCTION D'ŒUVRES LITTÉRAIRES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE NIVEAU COLLÉGIAL (DROIT D'AUTEUR) – 2017-2020 : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu présente le point.

L'entente concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement collégial a pris fin le 30 juin 2017. Les représentants des collèges et de Copibec ont négocié une nouvelle entente qui fut acceptée par le comité directeur de la Fédération des cégeps le 3 juillet 2017.

Par cette entente, Copibec renouvelle pour trois ans l'octroi aux collèges d'une licence générale les autorisant à reproduire les œuvres littéraires de son répertoire. Les conditions de cette licence demeurent les mêmes que celles applicables à la précédente entente. Toutefois, afin de tenir compte du contexte législatif et jurisprudentiel applicable aux établissements d'enseignement, Copibec a accepté une baisse du coût des redevances. En effet, dans le cadre de la précédente entente, les collèges versaient annuellement la somme de 11,00 \$ par le nombre d'étudiantes et d'étudiants (Équivalent Temps Complet - ETC) du trimestre d'hiver précédent. La nouvelle entente prévoit le versement annuel d'une somme de 10,50 \$ par ETC.

Pour bénéficier de cette entente, le collège doit accepter d'y adhérer et mandater M. Bernard Tremblay, président-directeur général de la Fédération des cégeps, afin qu'il puisse la signer pour et au nom du collège.

CONSIDÉRANT que l'entente intervenue avec la Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (Copibec) concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement de niveau collégial a pris fin le 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT les négociations intervenues entre la Fédération des cégeps et Copibec pour le renouvellement de cette entente;

CONSIDÉRANT qu'une entente de principe est intervenue entre les représentants des établissements d'enseignement collégial et les représentants de Copibec relativement à la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement collégial;

CONSIDÉRANT l'adoption par le comité directeur de la Fédération des cégeps, le 3 juillet 2017, de l'entente de principe négociée relativement à la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement collégial;

Il est PROPOSÉ par monsieur Dany April, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- d'adhérer à l'entente concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement de niveau collégial annexée;
- d'autoriser le président-directeur général de la Fédération des cégeps, monsieur Bernard Tremblay, à signer pour et au nom du Cégep de Rimouski l'entente concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement de niveau collégial (droit d'auteur).

17-10.08 – DÉSIGNATION D'UN MEMBRE COOPTÉ – SECTEUR PRÉUNIVERSITAIRE : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu présente le point.

Tel qu'il est prévu à l'article 2.8, section D du *Règlement de régie interne du collège*, un appel de candidatures a été publié en vue de remplacer monsieur Yanick Chassé, diplômé du secteur préuniversitaire, qui a siégé au sein du conseil d'administration sur une période de deux mandats de trois ans, à titre de membre coopté.

À la suite de cet appel, le collège a reçu huit candidatures. La directrice des Affaires corporatives a présenté ces candidatures aux membres du comité exécutif afin de formuler une recommandation de trois candidates et candidats.

Les membres du comité exécutif ont exploré des hypothèses de critères de sélection lors de la réunion du 8 septembre 2017. Un critère a particulièrement guidé les réflexions du comité exécutif :

- Augmenter la présence du milieu des entreprises au sein du conseil d'administration.

CONSIDÉRANT la fin du renouvellement de mandat de monsieur Chassé;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

Il est PROPOSÉ par madame Martine Dionne, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de :

- a) recommander, en premier choix monsieur Raymond Lacroix, membre du conseil d'administration du Collège de Rimouski, pour un mandat de trois ans, à titre de diplômé du secteur préuniversitaire;
- a) désigner, comme deuxième candidat monsieur Étienne Doucet; cette personne deviendrait membre si la personne nommée comme premier choix se désistait avant la fin du calendrier 2017-2018 des réunions du conseil;
- b) désigner, comme troisième candidate madame Mélanie Desjardins; cette personne deviendrait membre si les deux premiers candidats choisis se désistaient avant la fin du calendrier 2017-2018 des réunions du conseil;
- c) Si la personne choisie se désiste après la dernière réunion du conseil de l'année 2017-2018, la Direction des affaires corporatives fera un nouvel appel de candidatures.

La séance est levée à 8 h 55.

président

secrétaire